

Comment vous pouvez aider la Commission dans ses travaux

Les droits de l'homme ne sont pas seulement l'affaire de l'ONU ou des gouvernements. Chacun a un rôle à jouer dans la création et la promotion d'un environnement où les droits de l'homme soient respectés. Les particuliers ne participent pas directement aux sessions de la Sous-Commission et de la Commission des droits de l'homme, mais ils jouent un rôle crucial en fournissant des informations à ses mécanismes et soutiennent ainsi les activités de la Sous-Commission elle-même.

La Sous-Commission accueille favorablement toute information émanant de particuliers et de groupes. Vous pouvez appeler son attention sur des questions précises de diverses manières.

S'il s'agit de violations des droits de l'homme qui révèlent l'existence d'un ensemble de violations graves et systématiques, les particuliers peuvent avoir recours à la procédure 1503. Dans le cadre de cette procédure, les communications doivent être adressées au Service d'appui du Haut-Commissariat à Genève.

Pour leur part, les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social peuvent présenter par écrit des exposés à la Sous-Commission. Elles peuvent également être accréditées pour participer à la session annuelle de la Sous-Commission, ce qui leur donne la possibilité de prendre la parole sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la session.

Il en va de même des sessions annuelles des groupes de travail de la Sous-Commission, si ce n'est que, pour y participer, il n'est pas nécessaire d'être doté du statut consultatif. Seul le Groupe de travail des communications se réunit en séances privées, et les ONG ne peuvent pas participer à ses travaux.

En 2004, la Sous-Commission comprend:

M. Miguel Alfonso Martínez (Cuba), M. Gudmundur Alfredsson (Islande), M. José Bengoa (Chili), M. Gáspár Bíró (Hongrie), M. Marc Bossuyt (Belgique), M. Chen Shiqiu (Chine), M. Mohamed Habib Cherif (Tunisie), M. Chinsung Chung (République de Corée), M. Emmanuel Decaux (France), M. Rui Baltazar dos Santos Alves (Mozambique), M. El Hadji Guissé (Sénégal), M^{me} Françoise Jane Hampson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), M. Vladimir A. Kartashkin (Fédération de Russie), M^{me} Kalliopi Koufa (Grèce), M^{me} Iulia-Antoanella Motoc (Roumanie), M^{me} Florizelle O'Connor (Jamaïque), M. Paulo Sérgio Pinheiro (Brésil), M^{me} Lalaina Rakotoarisoa (Madagascar), M. David Rivkin (États-Unis d'Amérique), M. Ibrahim Salama (Égypte), M. Abdul Sattar (Pakistan), M. Soli Jehangir Sorabjee (Inde), M. Janio Iván Tuñón Veilles (Panama), M. N. U. O Wadibia-Anyanwu (Nigéria), M^{me} Halima Embarek Warzazi (Maroc) et M. Yozo Yokota (Japon).

Renseignements supplémentaires sur les droits de l'homme et sur le travail de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme

Pour de plus amples renseignements, consulter:

- Les dépliants «La Commission des droits de l'homme» et «Organes de surveillance de l'application des traités» et les autres matériels relatifs aux droits de l'homme disponibles dans les bureaux locaux du Programme des Nations Unies pour le développement, au Centre d'information des Nations Unies et sur le site Web du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (www.ohchr.ch);
- Les publications de l'Organisation des Nations Unies, disponibles dans les librairies de l'Office des Nations Unies à Genève et du Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York;
- Le site Web de l'Organisation des Nations Unies (www.un.org).

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui fait partie du Secrétariat de l'ONU, prête ses services pour les réunions de la Sous-Commission et d'autres consacrées aux droits de l'homme; il est situé à Genève (Suisse).

Pour toute question concernant les travaux de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, prière de prendre contact avec son secrétariat, par l'intermédiaire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à l'adresse suivante:

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Palais Wilson
Office des Nations Unies à Genève
1211 Genève 10, Suisse
Téléphone: (41 22) 917 90 00 Télécopieur: (41 22) 917 90 11
Courrier électronique: 1503@ohchr.org



La Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme

Qu'est-ce que la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme?

La Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies est le principal organe subsidiaire de la Commission des droits de l'homme. Appelée à l'origine «Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités», elle a été créée en 1947 avec 12 membres et rebaptisée en 1999. Aujourd'hui, elle comprend 26 experts indépendants, qui sont des spécialistes des droits de l'homme, élus pour un mandat de quatre ans par la Commission des droits de l'homme, compte dûment tenu de la nécessité d'une répartition géographique équitable, et qui siègent à titre personnel. La Sous-Commission est renouvelée par moitié tous les deux ans.

En 2004, la Sous-Commission compte 7 experts originaires d'Afrique, 5 d'Asie, 5 d'Amérique latine, 3 d'Europe orientale et 6 des États d'Europe occidentale et autres États (pour la composition, voir p. 5).

Chaque année, la Sous-Commission tient sa session ordinaire, d'une durée de trois semaines, en juillet/août à Genève. Outre les membres, cette session annuelle rassemble plus de 1 000 observateurs, qui sont les représentants des États, d'organismes et d'institutions spécialisées des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales ayant le statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

Que fait la Sous-Commission?

La tâche essentielle de la Sous-Commission est de seconder la Commission dans ses travaux. Ses principales fonctions sont de mener des études sur des questions touchant les droits de l'homme, d'adresser des recommandations à la Commission en ce qui concerne la prévention de toutes les formes de discrimination en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales et la protection des minorités raciales, nationales, religieuses et linguistiques, ainsi que de s'acquitter de toutes autres tâches que le Conseil ou la Commission peuvent lui confier. La Sous-Commission est souvent qualifiée de «laboratoire d'idées» de la Commission des droits de l'homme.

Les études qu'elle a faites traitent de divers aspects de la réalisation des droits de l'homme, l'administration de la justice, la lutte contre la discrimination et la protection des droits de l'homme des minorités, des peuples autochtones et des autres groupes vulnérables. La Commission a eu à plusieurs reprises l'occasion de souligner l'importance de ces études et des recommandations qui en sont issues pour ses travaux.

Chaque année, à sa session ordinaire, la Sous-Commission adopte une cinquantaine de résolutions et décisions. Elle contribue au développement des normes en matière de droits de l'homme en appelant l'attention de la Commission sur certaines questions et en lui fournissant des avis d'experts.

Quelles sont les questions à l'examen au sein de la Sous-Commission?

Les principales questions actuellement à l'étude sont:

- Les questions de violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans tous les pays;
- L'administration de la justice, l'état de droit et la démocratie, et notamment la discrimination dans l'administration de la justice, les droits de l'homme et les états d'exception, la peine de mort;

- Les droits économiques, sociaux et culturels, et notamment le droit à l'eau potable et à l'assainissement, le droit au développement, la lutte contre l'extrême pauvreté;
- La prévention de la discrimination, à savoir, racisme, discrimination raciale et xénophobie, protection des peuples autochtones et protection des minorités;
- Certaines autres questions relatives aux droits de l'homme comme les femmes et les droits de la personne humaine, les formes contemporaines d'esclavage, les questions concernant les réfugiés et les personnes déplacées, les réserves aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, les droits de l'homme et la bioéthique, ainsi que les nouvelles priorités, en particulier le terrorisme et la lutte contre le terrorisme.

Les membres de la Sous-Commission recensent régulièrement de nouveaux thèmes à étudier dans la perspective des droits de l'homme et font des rapports d'expert. Ces dernières années, ils ont retenu le terrorisme, la mondialisation, les activités des sociétés transnationales, la discrimination fondée sur l'emploi et l'ascendance et les droits de propriété intellectuelle.

Comment fonctionne la Sous-Commission?

La Sous-Commission est un organe technique de recherche, qui s'attache en particulier à recenser les problèmes de droits de l'homme et à proposer des solutions. Elle est secondée dans ses travaux par un certain nombre de rapporteurs spéciaux et quatre groupes de travail désignés en son sein, qui sont chargés de mener des recherches et de faire des recommandations sur certains problèmes de droits de l'homme ainsi que de favoriser le dialogue entre les États, les divers organismes des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales, les juristes et la société civile, et en particulier les ONG. Ses membres se voient souvent demander des documents de travail, des rapports et des études approfondies.

Les études et rapports de rapporteurs spéciaux actuellement en cours et qui seront présentés en 2004 portent sur les sujets suivants: les pratiques traditionnelles qui affectent la santé des femmes et des filles dès l'enfance, le terrorisme et les droits de l'homme, le droit à l'eau potable et à l'assainissement, la discrimination dans le système de justice pénale, la restitution des logements et des biens dans le cadre du retour des réfugiés et autres personnes déplacées, souveraineté permanente des peuples autochtones sur leurs ressources naturelles, prévention des violations des droits de l'homme imputables aux armes de petit calibre et armes légères, impact de la corruption sur la réalisation des droits de l'homme, droits de l'homme et génome humain, universalité des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Les quatre groupes de travail, dont chacun est composé de cinq membres de la Sous-Commission représentant chacun une région, se réunissent avant, pendant ou après sa session annuelle. Des fonctionnaires nationaux et des ONG participent à leurs travaux, et leur taille réduite comme la souplesse de leurs procédures sont propices au dialogue.

Le Groupe de travail sur les minorités suit l'application concrète de la Déclaration de 1992 sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques. Il examine les solutions possibles et recommande des mesures pour résoudre les problèmes auxquels des minorités sont mêlées, en s'efforçant de promouvoir la compréhension mutuelle entre minorités et entre elles et les gouvernements. Il s'intéresse aussi à l'autonomie et à l'intégration, aux droits linguistiques, à l'intolérance religieuse, à l'éducation interculturelle et multiculturelle et au droit des minorités de participer à la vie politique et publique et au développement.

Le Groupe de travail sur les populations autochtones s'attache à l'étude des faits nouveaux touchant les droits des peuples autochtones, articulée autour d'un ou plusieurs thèmes principaux, tels que les autochtones et leur droit au développement. Le thème principal de sa session de 2004 était «Les peuples autochtones et la résolution des conflits».

Le Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage examine l'application des conventions relatives à l'esclavage ainsi que les faits nouveaux dans ce domaine et les mesures visant à prévenir toutes les formes d'esclavage. À ce titre, il étudie des sujets comme l'exploitation économique ou sexuelle, le travail servile ou forcé et la traite des êtres humains, et en particulier des enfants. Chaque année, un thème fait l'objet d'une attention particulière. En 2003, il a accordé la priorité à la question des formes contemporaines d'esclavage liées à la discrimination, sexuelle en particulier, et générées par elle, et en 2004, à celle du travail forcé.

Au sein des ces groupes de travail, les questions sont étudiées à fond et sous des angles très divers. Les décisions adoptées sont adressées sous forme de recommandations à la Sous-Commission, puis à la Commission.

Le Groupe de travail des communications examine en séances privées les communications confidentielles qui semblent révéler des violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme (voir aussi la section sur la procédure 1503).

Un forum sur les droits économiques, sociaux et culturels, le «Forum social», s'est réuni pour la deuxième fois en juillet 2004.

La Sous-Commission crée généralement des groupes de travail qui se réunissent durant sa session annuelle pour examiner des questions particulières. En 2003, le Groupe de travail de l'administration de la justice a examiné des questions concernant notamment la privation du droit à la vie, eu égard, en particulier, à l'application de la peine de mort, la privatisation des prisons, les tendances actuelles de la justice pénale internationale et les mécanismes vérité et réconciliation.

Le groupe de travail sur les méthodes de travail et les activités des sociétés transnationales a examiné l'impact de ces sociétés sur la jouissance des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux et a approuvé des normes relatives aux responsabilités de ces sociétés et autres entreprises en matière de droits de l'homme.

Qu'est-ce que la procédure 1503?

Chacun peut porter un problème de droits de l'homme à l'attention de l'Organisation des Nations Unies, et des milliers de personnes le font chaque année. Dans le cadre de la procédure 1503, qui tire son nom du numéro de la résolution du Conseil par laquelle elle avait été établie en 1970, ce ne sont pas des cas individuels qui sont examinés, mais des situations affectant un grand nombre de personnes sur une longue période. Pour qu'une communication soit recevable, les recours internes du pays concerné doivent avoir été épuisés, à moins qu'il ne puisse être démontré que les solutions disponibles au niveau national seraient inefficaces.

Les communications, ainsi que les réponses des gouvernements concernés, sont examinées au sein du Groupe de travail des communications. Lorsque la majorité des membres estiment être en présence de preuves raisonnables de l'existence de violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme et des libertés fondamentales attestées par des sources fiables, l'affaire est renvoyée au Groupe de travail des situations de la Commission, qui l'examine plus avant et décide s'il convient de saisir la Commission elle-même de la situation. Toutes ces étapes sont confidentielles et se déroulent dans le cadre de séances qui ne sont pas ouvertes au public.